Greffe
du Tribunal de Commerce de
AMIENS
Loic BERNARD, Greffier
BP 0201
80002 AMIENS CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : B. GERVAIS

Concernant :

SARL SOCIETE PICARDE DE DEVELOPPEMENT
500 Rue Saint-Fuscien
80000 AMIENS

Dépôt effectué par :

SARL SOCIETE PICARDE DE DEVELOPPEMENT
500 Rue Saint-Fuscien
80000 AMIENS

Numéro RCS : AMIENS B 319 657 060 <2260/1980B00136>

Pièces déposées le 04/04/2006	Numéro : 2060752
Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 17/03/2006 - Changement de Gérant Nomination de M. Patrick CLAVELOU, gérant en remplacement de M. RENAUDIN Nicolas	

Le Greffier,

SOCIETE PICARDE DE DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 6 100 000 Euros
500, rue Saint-Fuscien
80095 AMIENS CEDEX 3
N° RCS : B 319 657 060 Amiens
N° SIRET : 319 657 060 000 12

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS
GREFFE
DÉPÔT du - 4 AVR. 2006
N°

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17 MARS 2006

L'AN DEUX MILLE SIX, le 17 mars, à 18 heures.
Les associés de la « Société Picarde de Développement », Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 100 000 Euros, divisé en 400 000 parts de 15,25 Euros, dont le siège social est fixé à AMIENS, 500, rue Saint-Fuscien, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas RENAUDIN, gérant.

Le président constate que sont présents :

1. - La CRCAM Brie Picardie
 représentée par M. Nicolas RENAUDIN, propriétaire de 399 996 parts

2. – M. Francis DAMAY, propriétaire de 1 part

3. – M. Michel FERTEL, propriétaire de 1 part

TOTAL DES PARTS DES ASSOCIES PRESENTS OU REPRESENTES 399 998 PARTS

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 399 998 parts, sur les 400 000 parts composant le capital.
L'Assemblée étant ainsi susceptible de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- les copies des convocations aux associés;
- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ci-dessus visé, a été mis à la disposition des associés dans les délais réglementaires.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Monsieur le Président déclare que l'assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du gérant et du représentant de la CRCAM Brie Picardie;
- Nomination du gérant ;
- Pouvoir à effet d'accomplir toutes formalités ;

Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission du gérant, Monsieur Nicolas Renaudin, et du représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie.

Adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la désignation de Monsieur Patrick CLAVELOU en qualité de représentant permanent de la CRCAM Brie Picardie et nomme en qualité de gérant, sans limitation de durée :

- Monsieur Patrick CLAVELOU
- Demeurant à Goincourt (60 000) – 19, rue Jean Jaurès
- Né à La Haye-du-Puits (50)
- Le 28 octobre 1950
- De nationalité française

Monsieur Patrick CLAVELOU déclare accepter ces fonctions.

Adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après rédaction du présent procès-verbal.

Le Gérant,

Nicolas RENAUDIN